



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

Avis PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 août 2024 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 642-2024 ayant pour titre « *Règlement numéro 642-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* ».

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, le 15 janvier 2025.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut le consulter au bureau municipal situé au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre et sur notre site internet sous l'onglet « Vivre à St-Benoît / Règlement ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 17^e jour du mois de janvier 2025

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 17^e jour du mois de janvier 2025.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et greffière-trésorière